

Contact presse :

Alexandra Couturier - 04 56 58 53 33 / 06 09 60 16 38  
alexandra.couturier@lametro.fr

DOSSIER DE PRESSE

10 / 07 / 2017



© EDF Pierre Rapey

# REMISE EN EAU DU DRAC



# REMISE EN EAU DU DRAC

DOSSIER DE PRESSE  
10 JUILLET 2017

## SOMMAIRE

- 3 INTRODUCTION
- 4 UN PROJET JALONNÉ D'ÉTAPES
- 5 LA PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE
- 8 LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DES ISLES DU DRAC
- 10 LA GESTION DE LA SÉCURITE SUR LE DRAC AVAL
- 12 NAPPE PHRÉATIQUE DU DRAC
- 15 PRÉSENTATION DES ACTEURS

# REMISE EN EAU DU DRAC

DOSSIER DE PRESSE  
10 JUILLET 2017

## INTRODUCTION

Le Drac, affluent rive gauche de l'Isère, était asséché plus de 300 jours par an sur un tronçon de près de 4 km entre la centrale hydroélectrique de Saint-Georges-de-Commiers et sa confluence avec la Romanche,

Cet état perdurait depuis les années 1960 et la construction du complexe hydroélectrique de Monteynard / Saint-Georges-de-Commiers / Champ-sur-Drac. Pour une rivière de 55 à 60 m<sup>3</sup>/s, cet état était jugé insatisfaisant par les acteurs du territoire. Le secteur comprend également le site de la Rivoire, lieu de l'accident dramatique de 1995. L'ensemble du lit majeur du Drac est interdit à la fréquentation (hormis localement, pour certaines pratiques, et après conventionnement avec EDF approuvé par la Préfecture).

### **L'objectif de ce projet de remise en eau du Drac est de trouver un meilleur équilibre de la rivière, des milieux naturels et des usages sur le territoire.**

La remise en eau du Drac a, depuis le lancement du projet par la CLE en 2003, avec tous les partenaires concernés (EDF, Ville de Grenoble, Agence de l'Eau, ARS, Région AURA, communes), les objectifs suivants :

**Un meilleur équilibre de la rivière, des milieux naturels et des usages sur le territoire.** La remise en eau du Drac a, depuis le lancement du projet par la CLE en 2003, avec tous les partenaires concernés (EDF, Ville de Grenoble, Agence de l'Eau, ARS, Région AURA, communes), les objectifs suivants :

**Améliorer la sécurité du public vis-à-vis du risque hydraulique.** Maitriser la fréquentation par la mise en œuvre d'une sécurité active - Maitrise de la fréquentation et des accès au lit du Drac aval encore fortement fréquenté malgré les arrêtés préfectoraux d'interdiction d'accès

**Restaurer et gérer la biodiversité.** Renforcer la protection de la ressource en eau stratégique de la nappe du Drac, le confortement de la nappe du Drac bénéficiant en particulier aux captages servant à l'alimentation en eau potable de Grenoble, Varcès, Sassenage, etc.

**Garantir la pérennité d'accès à une eau naturelle, pure et non traitée aux habitants.**

**Progresser vers l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre européenne**  
Renforcer la protection de la ressource en eau stratégique de la nappe du Drac, le confortement de la nappe du Drac bénéficiant en particulier aux captages servant à l'alimentation en eau potable de Grenoble, Varcès-Allières-et-Risset, Sassenage, etc.

**Satisfaire l'usage hydroélectrique dans des conditions techniques et économiques acceptables**

**Se donner les moyens fonciers, institutionnels et juridiques afin d'organiser la gestion du site**

# REMISE EN EAU DU DRAC

DOSSIER DE PRESSE  
10 JUILLET 2017

## UN PROJET JALONNÉ D'ÉTAPES

Animé par la CLE, le projet de remise en eau du Drac aura mis 20 ans à aboutir à une mise en œuvre opérationnelle.

- **1997** : décision des acteurs du territoire de créer une CLE et de s'engager dans un SAGE pour rééquilibrer les usages de l'eau sur le territoire avec comme projet phare la remise en eau du Drac
- **2003** : tests grandeur nature pour définir le débit nécessaire au rétablissement de la continuité hydraulique entre le Drac et la Romanche.
- **2007** : élaboration d'un schéma de remise en eau du Drac qui les conditions nécessaires à la réalisation du projet : un débit de la rivière souhaité à 5,5 m<sup>3</sup>/s le débit souhaité (le débit historique était de 1,5 m<sup>3</sup>/s) et un outil pour gérer les enjeux environnementaux et de sécurité du site du Drac aval en lien avec les arrêtés préfectoraux d'interdiction d'accès au lit du Drac
- **2009** : création de la Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac, outil opérationnel de mise en œuvre du schéma de remise en eau du Drac
- **2010** : inquiétude de La Ville de Grenoble sur l'impact potentiel de la remise en eau sur la qualité des eaux souterraines pompées au puits PR4, situé dans la bande active du lit du Drac.
- **2011-2015** : phase d'études complémentaires pour évaluer l'impact de la remise en eau du Drac pour l'eau potable : nouveau test grandeur nature de 6 mois avec suivi scientifique de l'évolution de la qualité et de la quantité des eaux de la nappe.

La Métropole, titulaire de la compétence eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, était favorable à une remise en eau rapide du Drac avec une clause de réversibilité en cas de problème avéré sur l'un des puits du Drac.

Parallèlement, EDF a réalisé les travaux sur le barrage de NDC entre 2009 et 2011 pour installer le groupe de restitution et pouvoir délivrer un débit de 5,5 m<sup>3</sup>/s au barrage.

# REMISE EN EAU DU DRAC

DOSSIER DE PRESSE  
10 JUILLET 2017

## LA PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE

### La chaîne hydroélectrique du Drac

La vallée du Drac s'étend des Hautes-Alpes à Grenoble, traversant le sud du département de l'Isère. C'est une vallée hydroélectrique importante exploitée par EDF (cf. plan en annexe). Six barrages et dix centrales hydroélectriques d'une puissance totale de 700 MW produisent 1,7 milliard de kWh par an soit l'équivalent de la consommation d'environ 750 000 habitants.

**En amont de la vallée**, trois aménagements hydroélectriques équipent le Drac :

- Le complexe « Sautet-Cordéac » : mis en service en 1935 et complété en 1946, il est composé du barrage-usine du Sautet puis d'un contre-barrage à la sortie de l'usine relié par une conduite forcée à la centrale de Cordéac située 4 km à l'aval. Avec ses 126 mètres de haut, le barrage de Sautet est l'un des plus grands de France. Cet ouvrage forme un lac d'un volume de près de 100 millions de m<sup>3</sup>.
- Le barrage et la centrale de Saint-Pierre-Cognet ont été mis en service en 1957. Le barrage stocke les eaux du Drac et les eaux dérivées de la Bonne et de la Jonche. Il offre une réserve d'eau de 10 millions de m<sup>3</sup>. L'eau du barrage est acheminée à la centrale située à l'aval par une galerie d'amenée de 2,3 km.

Les installations Drac Amont produisent annuellement le quart de la consommation résidentielle du département de l'Isère soit l'équivalent de la consommation de 270 000 habitants.

**Sur l'aval de la vallée**, on trouve trois autres aménagements :

- Le barrage et la centrale de Monteynard-Avignonet ont été mis en service en 1962. Le barrage, haut de 155 m, permet le stockage 275 millions de m<sup>3</sup> d'eau dans la retenue. La centrale est intégralement intégrée dans le corps du barrage. L'eau est restituée en aval directement dans la retenue de Notre-Dame-de-Commiers.
- L'ensemble « Notre-Dame-de-Commiers, Saint-Georges-de-Commiers, Champ II » a été mis en service en 1964 et 1965. Il est composé d'un barrage et de deux centrales. Le barrage de Notre-Dame-de-Commiers forme une retenue de 34 millions de m<sup>3</sup> d'eau. L'eau est acheminée par une conduite forcée jusqu'à la centrale de Saint-Georges-de-Commiers. L'eau turbinée est rejetée dans un canal d'évacuation qui alimente par la suite la centrale de Champ II.

# REMISE EN EAU DU DRAC

DOSSIER DE PRESSE  
10 JUILLET 2017

L'eau est ensuite restituée dans le lit du Drac, juste avant sa confluence avec la Romanche.

- Le complexe « Saut-du-Moine, Pont-de-Claix, Drac Inférieur, Rondeau » débute juste après la confluence Drac-Romanche. Le barrage du Saut-du-Moine alimente, grâce à un canal de 3,7 km de long et 8,5 mètres de large, les trois centrales hydroélectriques : Pont-de-Claix (mise en service en 1922), Drac Inférieur (mise en service en 1932) et Rondeau (mise en service en 2015). L'eau est restituée dans le lit du Drac au niveau du Rondeau.
- Le barrage-usine de Saint-Égrève est situé 2,8 km après la confluence Drac-Isère. Mise en service en 1991, cette usine est dite « au fil de l'eau » : les eaux de l'Isère sont turbinées au fur et à mesure de leur arrivée, sans détournement ni stockage.

**L'ensemble des aménagements du Drac Aval produisent l'équivalent de la consommation résidentielle d'environ 480 000 habitants.**

## **Le barrage de Notre-Dame-de-Commiers**

### **Le fonctionnement de l'aménagement**

La construction du barrage de Notre-Dame-de-Commiers a débuté en 1960 pour une mise en service en 1964. Constituée d'une digue de terre compactée, il mesure 40 mètres de haut et 350 mètres de long. La retenue a une capacité de 34 millions de m<sup>3</sup> d'eau et alimente deux usines en série.

Avec une prise d'eau sur la rive droite du lac, une conduite forcée d'environ 4 km mène l'eau jusqu'à l'usine de Saint-Georges-de-Commiers, avec une hauteur de chute de 82 mètres. L'eau turbinée est rejetée dans un canal d'évacuation de 2,5 km qui alimente par la suite la centrale de Champ II, avec une hauteur de chute de 20 mètres.

Entre ces deux usines, à 800 mètres en amont de l'usine de Champ II, le canal a été équipé dès sa conception d'un ouvrage de restitution de l'eau dans le Drac appelé « les siphons de Champ II ». Ils ont pour fonction d'assurer la sécurité et la sûreté aux abords du canal en cas d'arrêt inopiné de l'usine de Champ II alors que l'usine de Saint-Georges-de-Commiers serait encore en fonctionnement. Ce siphon peut également être utilisé pour restituer l'eau dans le Drac en cas de maintenance à l'usine de Champ II ou du canal.

# REMISE EN EAU DU DRAC

DOSSIER DE PRESSE  
10 JUILLET 2017

## La restitution de l'eau dans le lit du Drac

À sa mise en service en 1965, le barrage de Notre-Dame-de-Commiers restitue  $1,5 \text{ m}^3/\text{s}$  d'eau dans le lit du Drac pour le « débit réservé ». Occasionnellement, selon le niveau de la nappe du Drac, ce débit est augmenté à  $3 \text{ m}^3/\text{s}$ . Dès son origine, la vanne délivrant le débit continu de  $1,5 \text{ m}^3/\text{s}$  est équipée d'un groupe de restitution qui turbine le débit réservé et produit ainsi de l'électricité.

**Étant donné la perméabilité du sol, le Drac s'infiltré facilement. Cela a entraîné l'assèchement des derniers kilomètres du Drac avant sa confluence avec la Romanche et ce plus 300 jours par an.** Le « débit réservé » est donc insuffisant pour assurer la continuité hydrologique du cours d'eau. Dans le cadre de la concertation animée par la CLE et aux essais démontrant la continuité hydraulique à  $5,5 \text{ m}^3/\text{s}$ , EDF a réalisé entre 2009 et 2011 des travaux de construction d'un deuxième groupe de restitution pouvant turbiner les  $4 \text{ m}^3/\text{s}$  supplémentaires.

## La sécurité aux abords des ouvrages de production

### Actions mises en place sur l'ensemble du parc hydraulique EDF

Suite à l'accident dramatique de 1995, des actions immédiates ont été mises en place. EDF a réalisé un inventaire des risques sur l'ensemble de ses sites, avec une analyse méthodique de la criticité des ouvrages et la mise en œuvre de dispositions adaptées.

En parallèle, EDF a renforcé les dispositifs concernant la sécurité des tiers et a fait évoluer son exploitation des ouvrages. Par exemple, avec le démarrage progressif des turbines, les exploitants procèdent à des lâchers progressifs, par paliers d'alerte. Les cotes de certains barrages ont été modifiés afin faciliter les procédures de débits d'alerte. La coordination des lâchers entre les ouvrages amont et aval a été améliorée.

De plus, chaque année, EDF s'engage dans d'importante campagne de sensibilisation du public aux risques aux abords de tous ses ouvrages hydroélectriques. En plus de panneaux d'information situés à proximité des rivières, la sensibilisation s'effectue avec des interventions dans les écoles, la distribution d'affiches et de plaquettes (dans les mairies, offices du tourisme, colonies de vacances, lieux publics...), une campagne nationale et locale d'insertion presse, des partenariats avec les fédérations d'usagers des rivières, le passage d'hydroguides sur le terrain pour informer et sensibiliser les publics présents aux abords des cours d'eau...



# REMISE EN EAU DU DRAC

DOSSIER DE PRESSE  
10 JUILLET 2017

## Le cas du lit du Drac

Les arrêtés préfectoraux n°97-6975 du 29 octobre 1997 et n° 99-7678 signés par le Préfet de l'Isère interdisent l'accès au lit du Drac au grand public sur la totalité du secteur entre le barrage de Notre-Dame-de-Commiers et le Rondeau.

En complément de toutes les actions qui ont été mises en place au niveau national, EDF a adapté pour le Drac ses dispositifs des paliers d'alerte et effectué des tournées d'alerte en 4x4 équipés de mégaphones lors des lâchers d'eau réalisés en journée (6h-22h).

En 2016, en Isère, EDF a réalisé 27 animations dans les écoles primaires ont permis de sensibiliser 700 enfants aux risques aux abords des cours d'eau. Et durant la période estivale, 15 hydroguides ont effectué des sensibilisations aux abords des cours d'eau isérois, et spécifiquement aux abords du Drac, plus particulièrement dans le secteur de la Rivoire.

## LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DES ISLES DU DRAC

### Pourquoi une réserve ?

Dans le cadre du Schéma de remise en eau du Drac, la création d'une RNR, apparaissait être le meilleur outil pour gérer les enjeux de biodiversité et de sécurité du site du Drac aval. Elle constitue également un niveau de préservation supplémentaire pour la ressource en eau potable de l'agglomération grenobloise.

La Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac s'étend du barrage de Notre-Dame-de-Commiers jusqu'au Pont Lesdiguières à Pont-de-Claix. Elle est gérée par le SIGREDA (Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs affluents)

Comprenant tout le lit du Drac sur 15 km de long, elle concerne neuf communes riveraines (Vif, Varcès-Allières-et-Risset, Claix, Pont-de-Claix, Champagnier, Champ-sur-Drac, Saint-Georges-de-Commiers, Notre-Dame-de-Commiers et Saint-Martin-de-la-Cluze).

- 805 ha
- 15 km de lit en tresse du Drac, remarquable à l'échelle des Alpes du Nord
- 35 habitats différents
- 705 espèces végétales recensées à ce jour
- 466 espèces animales recensées à ce jour



# REMISE EN EAU DU DRAC

DOSSIER DE PRESSE  
10 JUILLET 2017



© EDF Pierre Rapéy

La biodiversité du site est remarquable avec nombre d'espèces patrimoniales et protégées, tel que l'Inule de Suisse ou le Cirse de Montpellier. Parmi les nombreux oiseaux présents, on peut citer l'Engoulevent d'Europe, espèce emblématique, ou le Petit Gravelot sur les grèves de galets. Les échassiers tels que le Blongios nains ou le Bihoreau gris fréquentent également la réserve. Le monde discret des insectes n'est pas en reste avec les libellules comme l'Agrion de Mercure, ou les papillons tels l'Azuré du Serpolet ou le Sphinx de l'Argousier. Concernant les mammifères, le Castor d'Europe a recolonisé la réserve. La réserve abrite également 6 des 7 espèces de serpents présentes en Isère. Concernant les poissons, il est possible de trouver de la truite, du chabot et du blageon.

## Les missions de la RNR des Isles du Drac

Les missions de gestion de la Réserve Naturelle sont regroupées et cadrées par un plan de gestion, validé par les acteurs du territoire et la Région. Ce plan de gestion est rédigé pour 5 ans. Les actions décrites dans le plan de gestion de la RNR s'articulent autour de 4 thématiques :

La préservation et la gestion des milieux naturels

La gestion de la fréquentation et la surveillance du site

L'accueil du public, la pédagogie et l'éducation à l'environnement

La participation à la sécurisation du site

# REMISE EN EAU DU DRAC

DOSSIER DE PRESSE  
10 JUILLET 2017

## LA GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR LE DRAC AVAL

### Gestion de la sécurité et maîtrise de la fréquentation

Sur le territoire de la Métropole, le lit du Drac reste fréquenté par le public malgré les interdictions préfectorales d'accès au lit du Drac (1997) du barrage de Notre Dame de Commiers au Rondeau. Avant la création de la RNR des Isles du Drac, on peut considérer que la fréquentation sur l'année était de l'ordre de 20 000 personnes.

La mise en place de la RNR s'est avérée être un outil pertinent pour compléter les actions de sécurité mises en œuvre par EDF et par l'État et ainsi diminuer la fréquentation sur le site du Drac aval.

En effet, la communication réalisée auprès du public sur les qualités écologiques des milieux et également sur les risques liés à la présence des ouvrages hydrauliques a permis de limiter la fréquentation depuis 2009. Les gardes de la RNR ont en plus des missions de gestion et de protection du patrimoine naturel, des missions de prévention et de pédagogie. Ils sont également assermentés pour verbaliser si nécessaire et en complément de l'intervention de la gendarmerie.

Le travail de collaboration entre EDF et la RNR porte donc ses fruits. Une prochaine étape reste à franchir avec le projet d'aménagement du site de la Rivoire, porté par la réserve, pour l'accueil du public, sous réserve d'une modification de l'arrêté préfectoral.

Cette réouverture partielle ne pourra se faire sans des actions complémentaires sur la maîtrise de la fréquentation et d'alerte du public. Pour cela un plan de maîtrise de la fréquentation a été élaboré conjointement par la Préfecture, le SIGREDA et EDF. **Ce Plan de Sécurisation Active n'est pas validé à l'heure actuelle, et ne sera déployé qu'en cas de modification des arrêtés préfectoraux.** Il définit les moyens mis en œuvre :

- en phase permanente avec un débit du Drac de 5,5 m<sup>3</sup>/s : identification claire des zones qui seraient réouvertes au public avec strict respect des balisages.
- En phase transitoire, lorsque des lâchers sont imminents : en complément des moyens déployés par EDF, les accès seront fermés par la mise en place de panneaux et une information des usagers du jour avec un système d'appel en masse, sous contrôle de la Préfecture, en lien avec les communes et le SIGREDA.

**Il est à noter que la baignade dans le Drac restera toujours interdite à la fois pour des enjeux de préservation de milieux, de préservation de la nappe phréatique et de sécurité des personnes liés aux variations de débits des ouvrages hydrauliques.**

# REMISE EN EAU DU DRAC

DOSSIER DE PRESSE  
10 JUILLET 2017

## Projet d'aménagement et de réouverture de La Rivoire

Le projet d'aménagement du site de la Rivoire pour l'accueil du public sera la porte d'entrée sur la Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac.

Cet aménagement du site, sécurisé pour l'accueil du public, a une vocation multiple :

- offrir un site sécurisé, et ouvert au public, de façon à répondre à une demande sociale ;
- disposer d'un site proche du Drac où des actions de pédagogie de l'environnement et du risque lié à la présence d'ouvrages hydroélectriques pourront être menées ;
- limiter la fréquentation sur le périmètre immédiat des captages de Grenoble Alpes Métropole.

Le site retenu est le site de la Rivoire, sur sa rive droite. Il répond à l'ensemble des critères de sécurité, de protection des captages et d'intérêt pédagogique et qui se présente comme le seul site potentiel à condition que le périmètre d'interdiction de l'arrêté préfectoral soit aménagé à la marge.

**La sécurisation maximale de ce site** nécessite d'aménager les berges de l'ancienne gravière : abaissement des talus, végétalisation, roselière permettant de réhabiliter des berges pour les rendre inaccessibles. L'objectif est que le public se réapproprie les abords de cette rivière jusqu'à présent interdits. Quoiqu'il en soit, la baignade ne sera en aucun cas autorisée :

- pour la tranquillité de la faune qui pourra ainsi être mieux observée ;
- pour des raisons de sécurité liés aux variations de débits des ouvrages de production hydroélectriques ;
- Et pour des raisons de préservation de ressource en eau potable liée de proximité des champs captants d'eau potable ;

Des cheminements thématiques seront proposés pour permettre à tous la découverte du patrimoine de la Réserve (sentiers et platelage bois, observatoire, signalétique thématique pédagogique...) et le lien avec les sentiers PDIPR voisins.

# REMISE EN EAU DU DRAC

DOSSIER DE PRESSE  
10 JUILLET 2017

## LA NAPPE PHRÉATIQUE DU DRAC

### L'alimentation en eau de l'agglomération grenobloise

Les ressources de la Métropole sont constituées des deux grands champs captants de Rochefort sur la nappe alluviale du Drac d'une part et de Jouchy/Pré Grivel sur la nappe alluviale de la Romanche, d'autre part

Ces deux ressources alimentent plus de 80 % de la population de l'agglomération grenobloise.

Ces deux champs captants sont complétés par près de 120 autres points de prélèvement sur des sources situées sur les coteaux de Belledonne, Vercors et Charreuse.

### Rochefort, la production d'une eau de qualité, naturellement pure et sans traitement

Situé à une dizaine de kilomètres au sud de Grenoble, le site des captages de Rochefort occupe un espace préservé de toute habitation au nord de la vaste plaine de Reymure qui se déploie depuis Vif.

La nappe alluviale du Drac qui s'écoule en sous-sol est d'une quantité et d'une pureté exceptionnelle. En effet, Le Drac prend sa source au cœur des glaciers des Alpes, dans le massif des Écrins à 3000 m d'altitude. Son bassin versant s'étend sur près de 3000 km<sup>2</sup> essentiellement situés en zone de montagne. S'infiltrant à travers une centaine de mètres d'alluvions graveleuses, l'eau du Drac s'épure naturellement.



© Fotolia

# REMISE EN EAU DU DRAC

DOSSIER DE PRESSE  
10 JUILLET 2017

L'exploitation de cette ressource est réalisée grâce à 3 puits principaux (PR1 et PR4) et 2 puits de secours (PS1 et PS2), captant l'eau à 30 m de profondeur. La répartition géographique des 5 puits qui prélèvent cette eau sur le site de Rochefort garantit une diversité précieuse dans la gestion de sa qualité.

**La pureté de l'eau et son équilibre minéral permettent de la distribuer sans traitement préalable depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs. Cette exception (avec la ville de Mulhouse) à l'échelle nationale est le résultat d'un travail permanent pour assurer des conditions optimales de protection de la ressource, la surveillance accrue des installations et de la qualité de l'eau en différents points du captage jusqu'au robinet des usagers.**

**Pour la CLE, la Métropole et l'ensemble des partenaires du territoire, le maintien de la qualité exceptionnelle de cette eau ainsi qu'une distribution sans traitement sont une volonté politique particulièrement forte.**



© JM Francillon.

# REMISE EN EAU DU DRAC

DOSSIER DE PRESSE  
10 JUILLET 2017

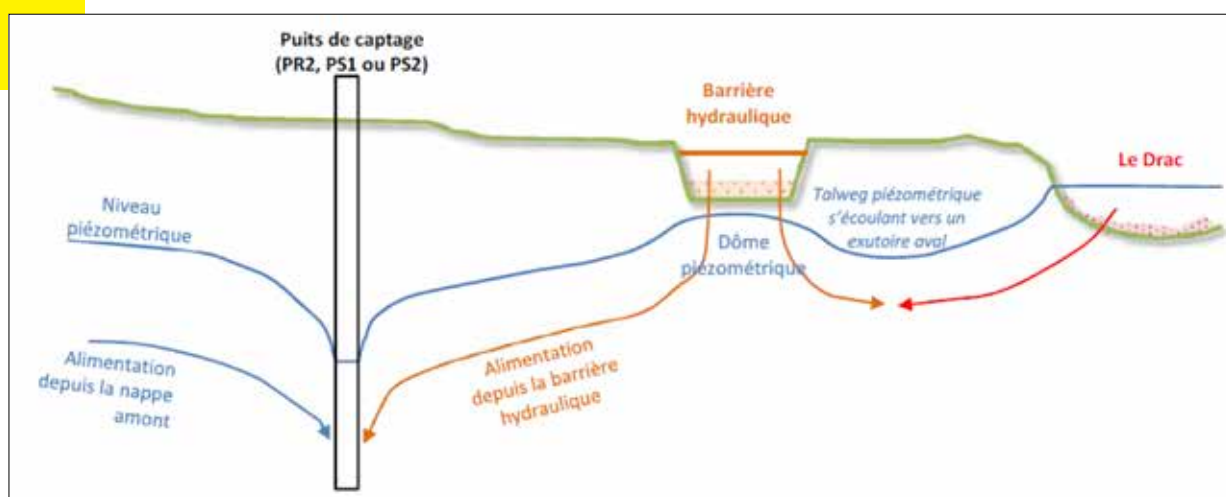
## De très hautes mesures de protection et de surveillance

Outre les périmètres de protection règlementant définissant les activités autorisées, d'autres mesures de protection sont apportées.

### La barrière hydraulique

La nappe est placée sous haute surveillance grâce à plus de 200 piézomètres (tubes verticaux permettant de mesurer le niveau de la nappe et d'analyser sa qualité) répartis entre le verrou rocheux de Pont-de-Claix et le barrage de Notre-Dame-de-Commiers.

Afin de protéger les champs captant des eaux de surface du Drac, une barrière hydraulique a été creusée dans les alluvions dès le début de l'exploitation des captages. L'infiltration artificielle crée une véritable barrière d'eau (dôme piézométrique) qui va venir protéger l'eau captée dans les puits des eaux du Drac situé à proximité. En effet, lors du pompage dans les puits, le niveau de la nappe s'abaisse et peut devenir inférieur.



Source : Géodéfis

### La surveillance

Afin de préserver la qualité de l'eau et les installations et d'éviter les pollutions chroniques ou accidentelles, d'importantes mesures de surveillances sont mises en œuvre.

D'une part, par le suivi des activités au sein des périmètres de protection mais aussi en amont immédiat. Ce suivi est opéré par des tournées de surveillance de l'ensemble des périmètres de protection et une étroite coopération avec différents acteurs du territoire (Grenoble-Alpes Métropole, Commission Locale de l'Eau, RNR des Isles du Drac, EDF, industriels, communes, Agence de l'Eau, État, etc.)

La surveillance et la gestion du fonctionnement des installations est assurée, d'autre part, par des agents au poste de supervision de Rochefort, 24 heures/24 et 7 J/7. Des caméras permettent également la surveillance renforcée des captages et principaux réservoirs.

# REMISE EN EAU DU DRAC

DOSSIER DE PRESSE  
10 JUILLET 2017

## PRÉSENTATION DES ACTEURS

### **Grenoble-Alpes Métropole**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, Grenoble-Alpes Métropole exerce la compétence de l'eau potable (protection, production, adduction, stockage et distribution) sur l'ensemble de son territoire.

La Métropole a créé sa propre régie intercommunale à autonomie financière pour gérer le service eau potable avec la création d'un budget annexe. La régie intercommunale a la responsabilité du rôle d'autorité organisatrice du service, de sa stratégie et de son fonctionnement global : fixation des tarifs, politique patrimoniale, décision et portage des investissements, contrôle de l'exploitation qu'elle soit effectuée par contrat ou en régie propre. De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la SPL Eau de Grenoble et la SPL ont fusionné sous l'intitulé de la Société Publique Locale « Eaux de Grenoble-Alpes » (SPL EGDA) et la Métropole est devenue l'actionnaire majoritaire.

Pour le compte de la Métropole, la Société Publique Locale Eaux de Grenoble Alpes (SPL EDGA) exploite les puits de Rochefort, Jouchy et Pré Grivel et assure la surveillance des périmètres de protection, Elle assure la distribution de l'eau sur un peu moins de la moitié de son territoire, ainsi que la facturation et le recouvrement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (hors délégation privées). La SPL EDGA intervient également pour le compte de 2 syndicats et pour une dizaine de communes sous forme contrat ou conventions portant sur la production/l'adduction, la distribution, la facturation et le recouvrement.

**<http://www.lametro.fr/>**

*Réfèrent ; Alexandra Couturier, chargée des relations presse,  
alexandra.couturier@lametro.fr, 06 09 60 16 38*



# REMISE EN EAU DU DRAC

DOSSIER DE PRESSE  
10 JUILLET 2017

## **Commission Locale de l'Eau**

La Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche (CLE) est une sorte de « parlement de l'eau » local, dont la composition est arrêtée par le Préfet. Elle dispose de 64 membres (1/2 représentants des élus, 1/4 représentants des services de l'Etat et 1/4 de représentants des usagers (EDF, associations naturalistes, industriels, pêcheurs, sports d'eau vive, agriculteurs, gestionnaires de digues, etc). Elle a été créée en 2002 suite au conflit sur le Drac aval lié notamment à l'assèchement de la rivière sur 4 km. La CLE a pour rôle d'organiser les solidarités autour de l'eau sous la forme d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau). Elle a un rôle de coordination, de concertation et de médiation sur le bassin versant du Drac et de la Romanche (2500 km<sup>2</sup>, 117 communes). Elle est présidée par Marie Noëlle Battistel, Députée de la 4<sup>e</sup> circonscription de l'Isère et Maire de la Salle en Beaumont.

**Site internet : [www.drac-romanche.com](http://www.drac-romanche.com)**

*Référent : Aurélie CAMPOY, Animatrice de la CLE,  
[aurelie.campoy@drac-romanche.com](mailto:aurelie.campoy@drac-romanche.com), 04 76 75 16 39*

## **L'Agence de l'eau Rhône-Alpes et Méditerranée-Corse**

Instituées par la loi sur l'eau du 16 décembre 1964, les Agences de l'Eau sont des établissements publics administratifs de l'Etat sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement et sous celle du ministère chargé des finances. Au nombre de 6 en France, les agences de l'eau perçoivent des redevances auprès des différents usagers de l'eau pour la pollution que ceux-ci occasionnent ou pour les prélèvements d'eau qu'ils effectuent. Ces fonds sont ensuite redistribués sous forme d'aides financières aux collectivités locales, aux industriels et aux agriculteurs pour la réalisation de travaux de lutte contre la pollution (construction de station d'épuration, etc), de partage de la ressource en eau (économies d'eau, etc), de restauration et entretien des milieux aquatiques, etc. Le territoire du Drac et de la Romanche dépendent de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Elle a apporté un soutien financier à hauteur de 50 % du projet de remise en eau du Drac.

**Site internet : <https://www.eaurmc.fr/>**

# REMISE EN EAU DU DRAC

DOSSIER DE PRESSE  
10 JUILLET 2017

## **EDF et l'unité de production hydraulique Alpes**

Première des énergies renouvelables, l'hydroélectricité est respectueuse de l'environnement et n'émet pas de gaz à effet de serre. L'hydroélectricité représente en moyenne 10 % de la production totale d'électricité d'EDF en France, Souple et réactive, elle permet de répondre aux pics de consommation pour assurer en permanence l'équilibre du réseau électrique français. L'électricité ne peut être stockée, sauf sous forme d'énergie potentielle dans les lacs, disponible à tout moment.

Les 1200 collaborateurs de l'Unité de Production des Alpes (UP Alpes) ont en charge l'exploitation et la maintenance des barrages et des centrales hydroélectriques situés sur le territoire des Alpes du Nord. EDF UP Alpes inscrit son action dans la durée en conciliant production électrique, gestion de l'eau et respect de l'environnement.

## **L'Unité de production des Alpes en quelques chiffres :**

- **1/3 de la production hydroélectrique d'EDF en France**
- **5 départements / 121 centrales / 132 barrages**
- **1,500 TWh de production annuelle moyenne**

L'activité d'EDF hydraulique génère des retombées économiques importantes pour les entreprises locales (80 millions d'euros en 2016 pour 800 entreprises iséroises), ainsi que pour les collectivités territoriales au travers des taxes et redevances versées.

EDF s'associe également aux projets des collectivités et des acteurs locaux. Par exemple, sur le Drac, EDF est partenaire fondateur du Trail des Passerelles du Monteynard, vecteur de retombées économiques et touristiques importantes.

Afin de répondre à ses missions de service public de producteur d'électricité tout en répondant aux attentes des autres utilisateurs de la ressource en eau, EDF participe aux instances de gestion de l'eau et travaille en concertation avec tous les acteurs concernés: collectivités, agriculteurs, pêcheurs, professionnels du tourisme, fédérations sportives, industriels, etc

## **Pour Plus d'info :**

**[www.edf.fr/visitez-nos-centrales](http://www.edf.fr/visitez-nos-centrales)**  
**[www.edf.fr/isere-drome](http://www.edf.fr/isere-drome)**

*Référent EDF, Elodie Gratier, chargée de communication  
[elodie.gratier@edf.fr](mailto:elodie.gratier@edf.fr), 04 57 42 23 05*

# REMISE EN EAU DU DRAC

DOSSIER DE PRESSE  
10 JUILLET 2017

## **Le SIGREDA, gestionnaire de la RNR des Isles du Drac**

Le SIGREDA – Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs Affluents a été créé en 2005 dans l’objectif de gérer les cours d’eau et milieux aquatiques autour d’une démarche de Contrat de Rivières. Il rassemble 74 communes de la Matheysine, du Trièves et d’une partie de l’agglomération grenobloise (communes de la Gresse et du Drac aval). Il est présidé par Guy GENET, Maire de Vif.

Le SIGREDA est gestionnaire de la RNR des Isles du Drac depuis sa création en 2009. Il est également depuis 2009, la structure qui assure le portage administratif de la Commission Locale de l’Eau Drac Romanche.

**<http://sigreda.fr/>**

*Référent à la RNR des Isles du Drac : Jessica Bruggeman, conservatrice de la RNR, [jessica.bruggeman@sigreda.fr](mailto:jessica.bruggeman@sigreda.fr), 04 76 98 38 57*

## **La région AURA**

En 2002, la loi « Démocratie de proximité » a donné la compétence aux Régions pour créer entre autre des réserves naturelles régionales. Le Conseil régional a vu dans ce transfert de gestion une opportunité pour engager sa politique de protection de la nature. Avec la création de la Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac en 2009, la région reconnaît le potentiel écologique du territoire sur le site du Drac aval. La région joue un rôle important notamment financier sur le territoire grâce à la présence de la RNR des Isles du Drac.

## **GLOSSAIRE**

- SPL Eaux de Grenoble Alpes
- RNR. Réserve Naturelle Régionale
- DUP. Déclaration d’utilité publique
- SAGE. Schéma d’Aménagement et de gestion des eaux
- CLE. Commission Locale de l’eau

LEMA. Loi sur l’Eau et les Milieux Aquatiques

- Débit réservé
- Champ captant
- Nappe phréatique
- hydroguides
- Etc...

# REMISE EN EAU DU DRAC

DOSSIER DE PRESSE  
10 JUILLET 2017

## Annexe I

Plan des aménagements hydroélectrique sur le Drac

